FICHE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



PRETRAITEMENT

Le prétraitement est dans la majorité des cas effectué par l'utilisation d'une fosse septique toutes eaux (FSTE) qui recueillent les eaux ménagères (eaux de la salle de bain, de la cuisine, de la machine à laver...) et les eaux vanne (toilettes). Les matières solides contenues dans ces eaux sont décantées et se déposent au fond de la fosse formant ainsi des boues.

Cette fosse doit être positionnée au plus près de l'habitation. Si elle se localise à plus de 10 mètres de l'habitation, un bac à graisse doit être mis en place en amont de la fosse afin de filtrer les eaux ménagères ou de cuisine.

La fosse toutes eaux, dégage des gaz de fermentation qui seront évacués au-dessus du faîtage de l'habitation par un système de ventilation équipé d'un extracteur statique ou éolien appelé ventilation secondaire.

Bac à graisses :

Dimensionnement:

Type d'eaux usées	Volume minimal (I)
Eaux de cuisine seules	200
Ensemble des eaux ménagères (cuisine + salle de bains)	500

Fosses toutes eaux :

Dimensionnement:

Nombre de pièces principales	Volume minimal (m³)
Jusqu' à 5	3
Pièce principale supplémentaire	+ 1

<u>NB</u>: une pièce principale est une pièce sans arriver d'eaux (chambre, salon, salle à manger, bureau...).

REGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE :

- ✓ La conduite d'amener et de sortie des eaux usées devra respecter une pente de 2%.
- ✓ La fosse devra rester accessible pour l'entretien (vidange et nettoyage du préfiltre).
- ✓ La mise en œuvre d'une fosse devra respecter les prescriptions techniques de pose du fabricant.
 - ✓ En aucun cas les eaux pluviales (eaux de toiture, de terrasse...) ne doivent être collectées dans le réseau d'eaux usées.
- ✓ La ventilation doit être constituée d'une entrée d'air (ventilation primaire) et d'une sortie d'air indépendantes (ventilation secondaire), situé au-dessus du bâtiment. Celles-ci doivent être séparées d'une distance de 1 mètre minimum.
- ✓ La ventilation secondaire doit être positionnée 0,40 mètre au-dessus du faîtage et ne doit pas se situer à moins de 1 mètre de tout ouvrant ou toutes autres ventilations.
- ✓ La canalisation d'extraction doit être la plus rectiligne possible avec l'utilisation de coude inférieur ou égal à 45°.
- ✓ Les coudes à 90° sont interdits pour la canalisation de la ventilation.

CONSEILS D'UTILISATION:

✓ Proscrire le stockage de charges lourdes au-dessus de la filière (ex : bois) ainsi que la circulation de véhicule

CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN :

- ✓ Les matières solides contenues dans ces eaux sont décantées et se déposent au fond de la fosse formant ainsi des boues. Par conséquent, une vidange de la fosse est impérative lorsque la hauteur des boues atteint 50 % du volume de la fosse.
- ✓ Le préfiltre sera nettoyé tous les ans.
- ✓ Le bac à graisse sera vidangé deux fois par an.

Schéma complet du prétraitement :

